

1.2 Autorisation pour le dragage de l'estuaire de la Seine

Monsieur le Maire, chers collègues,

En préambule, je tiens à rappeler que les écologistes sont pour le développement du transport fluvial mais également pour le transport ferroviaire comme alternative à la route.

Notre région et nos deux ports maritimes en particuliers sont en retard vis à vis de leurs concurrents.

Ainsi, l'effondrement du trafic ferroviaire qui ne représente plus que 5% du trafic marchandise est loin d'avoir été compensé par la légère augmentation du trafic fluvial de l'ordre de 8% ce qui porte la part des camions à 85%.

Dans le même temps, les principaux concurrents des ports de Rouen et du Havre, (Anvers Rotterdam etc) ... transportent environ 30% de leurs marchandises par le fleuve et 20% par le train soit à peine 50% de part pour les camions.

Nous sommes donc très en retard.

C'est dans ce contexte que les écologistes étaient prêts à un compromis historique et à soutenir l'arasement du chenal pour permettre un accroissement du trafic fluvial et par conséquent une réduction du nombre de camion en ville en dépit des impacts environnementaux que toute grande infrastructure produit.

Nous étions prêt à soutenir le projet à condition que l'on prouve l'absence de métaux dangereux dans les boues de dragages, que des mesures soient prises pour la protection des berges, que le trafic cible en priorité le transport de conteneur et que des compensations environnementales soient accordées, deux en particulier, la renaturation des berges de la Seine et le classement de ses boucles.

Ce compromis avait été acté par les pouvoirs publics, en premier lieu le Préfet de Région conduisant à l'inscription au contrat de plan de 90 millions d'euros pour financer les mesures compensatoires en plus des 180 millions nécessaires aux travaux et le lancement de la procédure de classement des boucles de la Seine.

Quand est-il aujourd'hui ?

Les analyses semblent confirmer l'absence de PCB et de métaux lourds dans les boues de dragage, donc acte.

Après moult tergiversations, les travaux de protection des berges ont été financés, très bien.

C'est à partir ce moment que les engagements tenus commencent à fondre comme neige au soleil :

- concernant les mesures compensatoires le budget consacré est passé de 90 millions d'euros à 40 millions dont l'essentiel est fléché pour la protection des berges

- pour ce qui est du classement des boucles, seule la première est en cours de classement et l'instruction pour les autres boucles n'a toujours pas été engagée et semble même abandonnée ;

- enfin, le plus important est la nature du trafic qui arrivera au port de Rouen. Nous écologistes, étions prêts à défendre du transport de conteneur de marchandise pour éviter qu'ils se retrouvent sur la route. Cependant, ce n'est pas ce qui est prévu dans ce projet. Le grand Port maritime prévoit d'accroître ses exportations de céréales et ses importations de pétrole. Or nous savons tous que l'essentiel des céréales arrive au port par camion, encore récemment par les quais bas rive gauche, et pour ce qui est du pétrole, si une partie repart par pipeline, une autre circule par camions citerne avec les risques potentiels qu'a mis en lumière l'accident du pont Mathilde. Si certains Handymax doivent bien transporter des conteneurs, ils ne seront qu'une minorité et le résultat principal de l'arasement du chenal sera d'accroître le trafic de camions dans notre agglomération.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que notre groupe, même s'il soutient le développement du transport fluvial de marchandises, s'abstiendra sur cette délibération.

Je vous remercie.

Contact Presse

L. Perroux Attachée du Groupe EELV Mairie de Rouen
02.35.08.69.43 elus.eelv.apparentes.mairie.rouen@gmail.com

